



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 11 juin 2010
Date d'affichage
Date de séance 18 juin 2010

L'an deux mille dix, et le vendredi dix huit juin à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X		
Présents	27	ROHI Laurent	X		
Procurations	4	POMMIER Aitu	X		
Votants	31	BARFF Oscar	X		
Pour	31	TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
Contre	0	ARO Dylma	X		
Abstention	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
		TEPAVA Wilhelm	X		
		BLANCHARD Moana	X		
		HARUA née TEHETIA Monette		X	VAN BASTOLAER G.
		MANEA Tania	X		
		TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
		VILLERET née LY WA UT Clothilde		X	
		TAEA Louis	X		
		LEVAUDI Franck	X		
		NATUA née FULLER Hélène	X		
		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
		CHING Yves	X		
		TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
		VAN BASTOLAER Gustave	X		
		AH LO Victor	X		
		RUA Antoine	X		
		LISSANT Simplicio	X		
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
		MAITI Mareta		X	MANEA Tania
		TUMAHAI Hina		X	
		ATAE Layana	X		
		BERTHOLON Nicolas		X	RUA Antoine
		ATENI née TAPARE Marie	X		
		BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
		MARAMA née TEFAAFANA Claire		X	
		CRIDLAND Johnes		X	ATENI Marie
		HOWELL Patrick	X		
		TETARIA Charles		X	
		HONG née THOMPSON Madeleine	X		

OBJET :

approuvant le projet et le plan de financement de l'étude préalable à la réhabilitation du dépotoir communal de la PUNARUU

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 18 juin 2010 ;

ADOPTÉ

Article 1 – Est approuvé le projet et le plan de financement de l'étude préalable à la réhabilitation du dépotoir communal de la PUNARUU arrêté comme suit :

Coût de l'étude	12.760.000 F CFP
Participation du Pays (80%)	10.208.000 F CFP
Fonds propres (20%)	2.252.000 F CFP

Article 2 – Le Maire est autorisé à lancer un appel d'offres et à signer le marché de cette opération.

Article 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 18 juin 2010,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Le Maire,

R. TUMAHAI

Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le : <p style="text-align: center;">24 JUIN 2010</p> et publication, affichage ou notification le : <p style="text-align: center;">02 JUIL 2010</p> Le maire, <p style="text-align: center;">R. TUMAHAI</p>
--